

**NOTE AUX COMITÉS DE VÉRIFICATION, DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET ACTIFS PASSIFS****DE :** Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction**DATE :** Le 27 février 2013

OBJET : ➤ Bénéfices du plan stratégique – Amélioration des services à la clientèle et renouvellement des actifs technologiques	OBJECTIF DE LA NOTE : ➤ Information
--	---

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Au cours des derniers mois, des travaux ont été réalisés afin de quantifier les bénéfices qu'apportera le plan stratégique. Ces travaux ont porté, plus spécifiquement, sur l'amélioration des services à la clientèle et le renouvellement des actifs technologiques.

FAITS SAILLANTS*Paramètres de l'analyse*

Bien que les bénéfices de ces deux axes du Plan stratégique soient nombreux, cinq zones de bénéfices ont été quantifiées, soit l'ajout de nouveaux services en ligne, l'amélioration des modalités de paiements, les modalités de tarification, les connaissances de la clientèle et l'agilité technologique.

L'analyse a porté sur un horizon de vingt et un ans. Cet horizon tient compte que la période d'implantation du projet portera sur 11 ans. Ces projets seront par la suite amortis sur dix ans et les bénéfices débiteront une fois l'implantation de certains blocs effectués.

L'établissement d'hypothèses a été rendu nécessaire afin d'estimer les bénéfices. Ces hypothèses peuvent être qualifiées de réaliste. La révision des bénéfices sera intégrée au processus de gouvernance du plan de pérennité et sera revue tout au long de la réalisation du plan.

Résultats obtenus

Les bénéfices quantifiés sont estimés à près de 637 M\$ comparativement à un investissement de 364 M\$. Il s'en dégage ainsi un surplus de 273 M\$. Ce surplus représente un rendement annualisé de 10 % en considérant un coût de financement de 1,5 % net de l'inflation.

Les bénéfices se subdivisent entre la Société (365 M\$), le Fonds d'assurance (191 M\$) et le Gouvernement (81 M\$).

Vous trouverez en annexe un tableau sommaire des bénéfices ainsi qu'une présentation plus détaillée sur le sujet.

Préparée par : Claude Lantier, directeur des ressources financières

Approuvée par : Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, le 20 février 2013